

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES LANDES

---

RECUEIL SPECIAL

DES ACTES ADMINISTRATIFS

DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS

LE DÉPARTEMENT DES LANDES

2009	N° 9
------	------

date de publication : 21 juillet 2009

il est possible de consulter le RAA dans son intégralité

dans sa version papier  
à la préfecture de Mont de Marsan  
à la sous-préfecture de Dax

dans sa version électronique  
sur le site internet de la préfecture

[www.landes.pref.gouv.fr](http://www.landes.pref.gouv.fr)

---

<b>SERVICE DES MOYENS ET DE LA LOGISTIQUE .....</b>	<b>1</b>
ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 17 JUILLET 2009 N° 2009- 84/SML SUPPLÉANCE DE M. EVENCE RICHARD, PRÉFET DES LANDES .....	1

**SERVICE DES MOYENS ET DE LA LOGISTIQUE****ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 17 JUILLET 2009 N° 2009- 84/SML SUPPLÉANCE DE M. EVENCE RICHARD, PRÉFET DES LANDES**

Le préfet des Landes

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions -notamment l'article 34- complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

Vu le décret n° 04-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment l'article 45,

Vu le décret du 11 juin 2009 nommant monsieur Evence RICHARD, Préfet des Landes,

Vu le décret du 24 février 2005 nommant monsieur Jacques DELPEY sous-préfet de Dax,

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture des Landes,

**ARRETE****ARTICLE 1**

Monsieur Jacques DELPEY, sous-préfet de Dax, exercera la suppléance de M. Evence RICHARD, préfet des Landes les 21 et 22 juillet.

**ARTICLE 2**

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat et sur le site internet de la préfecture.

Mont-de-Marsan, le 17 juillet 2009

Le préfet,

Evence RICHARD